

ACTION URGENTE

UN « MANIFESTANT » EMPRISONNÉ VA ÊTRE JUGÉ EN APPEL

Un homme d'affaires bahreïnite condamné à trois ans d'emprisonnement par un tribunal militaire au mois de juin, après avoir été déclaré coupable de participation à des manifestations, va être jugé en appel le 28 septembre. Amnesty International considère qu'il pourrait s'agir d'un prisonnier d'opinion.

Le procès en appel de **Ghazi Ebrahim Farhan** doit se tenir le 28 septembre devant une cour d'appel civile. Cet homme de 31 ans a été arrêté le 12 avril par des policiers en civil sur le parking de son bureau à Manama, la capitale. Ils l'ont interpellé sans mandat, lui ont bandé les yeux et l'ont emmené dans un poste de police de la ville de Rifaa. Il a été détenu au secret pendant 48 heures, durant lesquelles il aurait été interrogé, torturé et soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Il aurait notamment été battu, contraint à rester debout pendant de longues périodes et suspendu par les membres, ce qui lui a occasionné de vives douleurs. Il a ensuite été transféré à la prison de Dry Dock, à Manama, puis à la prison de Jaw, toujours à Manama, où il est détenu actuellement.

Le parquet militaire l'a inculpé de « participation à un rassemblement public de plus de cinq personnes » et « diffusion de fausses informations et de mensonges par Internet en vue de déstabiliser le pays ». Il a nié toutes ces accusations et affirmé à ses interrogateurs qu'il n'avait pas participé aux manifestations publiques organisées au rond-point Pearl, à Manama, ni aux défilés de protestation en direction de Rifaa. Il a simplement signalé qu'il était en voiture à proximité du rond-point en question. Il a été jugé par le Tribunal de première instance pour la sûreté nationale, une juridiction militaire. Son procès a débuté le 30 mai et s'est achevé le 21 juin. Il a été déclaré coupable de tous les chefs d'accusation, bien qu'il semble que la seule preuve à charge présentée au tribunal ait été les « aveux » qu'il dit avoir été contraint à faire sous la torture. Il n'a pas été autorisé à consulter un avocat avant le début de son procès.

Le 18 août, le roi a publié un décret (Décret 28/2011) ordonnant au Tribunal de première instance pour la sûreté nationale de continuer à s'occuper des crimes (infractions pénales les plus graves) tandis que les délits (infractions de moindre importance) seraient traités par les juridictions civiles. L'appel de Ghazi Ebrahim Farhan va être examiné par un tribunal civil.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- dites-vous inquiet quant au fait que Ghazi Ebrahim Farhan semble être un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé en toute légitimité ses droits humains, auquel cas il doit être libéré immédiatement et sans condition ;
- dites-vous préoccupé par le fait que ce civil ait été jugé par un tribunal militaire, en violation de son droit à un procès équitable devant une juridiction indépendante et impartiale ;
- exhortez les autorités bahreïnites à diligenter immédiatement une enquête indépendante sur les actes de torture et les autres mauvais traitements dont cet homme aurait été victime et à traduire en justice les fonctionnaires présumés responsables de ces agissements.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 SEPTEMBRE 2011 À :

Roi d'Arabie saoudite
Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 176 64 587
Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du texte)

Premier ministre
Prince Khalifa bin Salman Al Khalifa
Office of the Prime Minister
P.O. Box 1000, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 175 33 033
Formule d'appel : *Your Highness, /*
Monsieur le Premier ministre,

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques
Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs,
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 175 31 284
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse(s) à compléter).

Nom(s), adresse(s), numéro de fax, courriel, formule d'appel

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 271/11. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/048/2011/fr>.

ACTION URGENTE

UN « MANIFESTANT » EMPRISONNÉ VA ÊTRE JUGÉ EN APPEL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des dizaines de professionnels de la santé, de militants de l'opposition, de défenseurs des droits humains et d'enseignants, entre autres, sont encore jugés par des tribunaux militaires à Bahreïn. Les mois ont passé depuis les manifestations de grande ampleur organisées au rond-point Pearl en février et mars 2011, mais la situation des droits humains dans le pays est toujours très grave. Des centaines de personnes soupçonnées d'être liées à ces manifestations antigouvernementales sont détenues alors que de graves allégations de torture sont formulées. Nombre d'entre elles ont subi des procès iniques devant des tribunaux militaires et au moins 2 500 autres ont été suspendues de leurs fonctions ou renvoyées.

Quinze personnalités de l'opposition ayant pris la tête des manifestations de février et mars ou y ayant participé ont été condamnées le 22 juin à des peines d'emprisonnement très lourdes – sept ont été condamnées à la réclusion à perpétuité – pour des charges floues liées au terrorisme. La décision finale sera rendue le 28 septembre.

Nom : Ghazi Ebrahim Farhan

Genre h/f : homme

Action complémentaire sur l'AU 271/11, MDE 11/049/2011, 14 septembre 2011